

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 20 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 23 | ABSENTS EXCUSÉS 02 | VOTANTS 22
OBJET : N° L26-03/03-11/AG FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Philippe BRIMALDI, Fernand ESCALIER, Sylvie LAFAGE, Christine JOUANNO, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Pierre MEUNIER, Nicole CAMPANER, Geneviève de JOLY, Jean-Michel de VECCHI, Jean-Marc JANTIEU, Thomas ALARD, Myriam CIOTTA, Jean-Luc ELIE, Agnès RICHARD, Sandrine CHADOURNE, Jean-Albert FAYTOUT, Audrey BLANCHEMIN, Fabrice GOETGHEBEUR.

Etaient absent excusés : Quentin CHIQUET FERCHAUD donne procuration à Sylvie LAFAGE, Marianne AESCHBACHER épouse BOCQUILLON donne procuration à Thomas ALARD.

Le scrutin a eu lieu, Thomas ALARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le Conseil Municipal, avec 19 voix pour, 03 abstentions (Sandrine CHADOURNE, Jean-Albert FAYTOUT, Audrey BLANCHEMIN), Fabrice GOETGHEBEUR n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, décide la création de 04 postes d'adjoints.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 20 mars 2026

Le Maire

Jacques BREILLAT

